



MOUVEMENT SCOUT DE SUISSE
Groupe « **Pierre de Griuns** » 1882 Gryon
<http://www.pierredeagriuns.ch>

Responsable de groupe
Yves Athanasiadès / Héron
Rue Colonel Mamin 16
1880 Bex
heron@pierredeagriuns.ch
079 910 06 66

AUX PARENTS
D'UN(E) NOUVEAU(ELLE)
SCOUT(E)

Inscription de votre enfant au sein du Groupe

Madame, Monsieur,

Vous proposez à votre enfant de prendre part aux nombreuses activités du Groupe « *Pierre de Griuns* ». Nous en sommes très heureux et nous vous remercions d'ores et déjà de votre confiance.

Ci-joint, nous vous transmettons les informations et conditions nécessaires à la participation de votre enfant à nos activités, de même que les engagements souhaités pour ses parents.

D'avance, nous vous remercions de votre soutien et sommes prêts à répondre à vos questions. Dans l'attente de faire votre connaissance, nous vous envoyons nos meilleures salutations scoutées.

Au nom du Groupe

Yves Athanasiadès / Héron
Responsable de Groupe

Annexes :
- Informations, conditions, engagement
- Bulletin d'inscription

INFORMATIONS



1.- Chaque enfant fait partie d'une Unité en fonction de son âge.

1 ^{re} branche :	Louvettes	&	Louveteaux	de	7	à	11	ans
2 ^{me} branche :	Eclaireuses	&	Eclaireurs	de	11	à	15	ans
3 ^{me} branche :	Cordées	&	Pionniers	de	16	à	17	ans

2.- La majeure partie des activités sont organisées dans le cadre de l'unité. Ces dernières sont annoncées par le responsable concerné, au moyen du journal de Groupe (env. 2x par an), du site internet www.pierredeagriuns.ch et de circulaires pour les week-ends et les activités spéciales. Le programme complet des activités paraît 2 fois par année : Janvier et Juillet.

3.- Chaque unité vit selon la loi scout, établie au niveau fédéral, qui n'est pas imposée, mais que chaque enfant suit volontairement.

4.- Le responsable d'unité est l'organisateur et le responsable de l'activité. Il est toujours prêt à répondre à vos questions ou à dialoguer avec l'enfant.

5.- Chaque Unité a un uniforme que l'enfant doit porter aux activités.

6.- Cet uniforme se compose : - du foulard du groupe obligatoire
 - de la chemise obligatoire

La chemise est bleue pour la 1^e branche, kaki pour la 2^e et rouge pour la 3^e branche.

7.- Tout le matériel scout peut être acheté à notre économat. Toute commande peut être retirée, contre paiement comptant, la semaine suivante. Un catalogue peut vous être remis sur demande par la personne responsable de l'économat.

CONDITIONS



- 1.- Tout enfant inscrit au groupe doit participer à l'ensemble des activités de son unité. S'il en est empêché, il doit s'excuser personnellement auprès de son responsable d'unité, le jeudi soir au plus tard.

- 2.- Lors de l'activité, l'enfant doit porter au minimum son foulard du groupe. Il est alors couvert par la RC de l'Association du scoutisme vaudois et par l'assurance accident complémentaire.

- 3.- Pour toutes les activités, l'enfant doit porter un équipement adapté aux conditions atmosphériques.

- 4.- L'enfant reçoit à son nom : le journal, les circulaires et les diverses communications. Il est tenu de les lire, de les transmettre à ses parents et, s'il y a lieu, d'y répondre en respectant les délais.

- 5.- Personne n'a le droit de porter l'uniforme (foulard & chemise) en dehors des activités organisées dans le cadre du groupe. L'enfant doit donc rentrer à la maison après les séances, pour y poser son uniforme.

- 6.- Démission : toute démission doit être adressée au Responsable de Groupe par écrit, daté et signé.

ENGAGEMENT DES PARENTS



- 1.- Veiller à ce que son enfant mette en pratique toutes les conditions ci-dessus.
- 2.- Prendre connaissance du journal, des circulaires et des diverses communications qui sont envoyés à leur enfant et de respecter les délais d'inscription et de paiement selon les données du journal de l'enfant, ceci pour les week-ends et les camps.
- 3.- Payer dans les temps la cotisation annuelle qui couvre les frais administratifs, les cotisations cantonales et fédérales, ainsi que les assurances :

1 enfant	:	Fr. 70.—	CCP : Pierre de Griuns
2 enfants	:	Fr. 130.—	1882 Gryon
3 enfants	:	Fr. 180.—	17-183502-2
- 4.- Contacter directement le responsable d'unité en cas de difficultés avec l'enfant.
En cas de problèmes graves ou de litiges avec un responsable, contacter le/la responsable de groupe.
- 5.- Remplir complètement la « fiche personnelle » ci-jointe concernant votre enfant et la faire parvenir au plus tôt à l'adresse sous-mentionnée.
- 6.- PARTICIPER à l'assemblée annuelle des parents (septembre) et prendre part, si possible, aux diverses rencontres parents-enfants (ex. : week-end de groupe, soirée diapositives, journée nettoyage, Noël de Groupe, ...).

Nous vous remercions de votre précieuse confiance et collaboration.

La Maîtrise du groupe scout Pierre de Griuns

A CONSERVER PAR LES PARENTS



Horaire d'une séance type

	Louvettes/eaux	Eclaireuses/reurs
Rendez-vous :	14h15	14h20
Goûter :	16h00	16h00
Fin :	17h40	17h30

NB : les horaires des séances sont faits en fonction des horaires du train BVB (Bex-Villars-Bretaye).

Cordées-Pionniers : Dates exactes et week-end encore à fixer

Lieu des séances

Louvettes – louveteaux :	A côté de la salle paroissiale (bâtiment proche de la fontaine couverte) à Gryon
Eclaireuses – éclaireurs :	Cabane du groupe scout Pierre de Griuns, en dessous du départ des télécabines et du camping de Barboleuse.
Cordées – Pionniers :	Chez Macareux, Colonel-Mamin 2, 1880 Bex

Absences

Si tu ne peux pas venir, ton responsable (CT ou CM ; CP si c'est une séance de patrouille) te remercie de lui téléphoner au moins **2 jours à l'avance** pour t'excuser. Donc si tu ne peux pas venir un samedi : tu téléphones le JEUDI SOIR au plus tard !

Site internet

A visiter régulièrement pour infos, photos, documents importants et bien plus encore !

www.pierredeagriuns.ch



BULLETIN D'INSCRIPTION

UNITE

- Louvettes / Louveteaux (filles et garçons de 7 à 11 ans)
- Eclaireuses (filles de 11 à 15 ans)
- Eclaireurs (garçons de 11 à 15 ans)
- Cordées / Pionniers (filles et garçons de 15 à 17 ans)

Photo passeport
à coller ici

DONNEES PERSONNELLES (écrire lisiblement svp)

Nom.....Prénom

Adresse.....NPA /Localité

N° téléphoneN° natel

Date de naissanceOrigine

E-mail

Assurance maladieAssurance accident

Problème de santé, allergies

Date de la première séance scout

ConfessionMédecin de famille

Activités hors scoutisme

Noms et prénoms des parents

Profession des parents

N° natel parents

E-mail parents

Remarques



AUTORISATION POUR LES PHOTOS

Régulièrement, « Pierre de Griuns » publie des photos de ses scouts prises par des responsables dans son journal Le Pied ou sur son site internet (www.pierredeagriuns.ch). Ces photos n'ont pour seul but que de renseigner nos scouts, leurs parents ainsi que le grand public sur les activités du groupe et de véhiculer une bonne image du mouvement scout.

En ce qui concerne le site internet, aucun nom de scout ne figure jamais en-dessous d'une photo. De plus, les « commentaires » ne sont pas permis et des modérateurs sont chargés de la bonne marche du site, notamment du Livre d'Or. Celles des responsables exceptés, aucune coordonnée n'est publiée sur internet.

En cochant cette case, *j'autorise* le groupe scout « Pierre de Griuns » à publier des photos de mon enfant en tant que scout sur son site internet ou dans son journal de groupe (Le Pied) dans un but ne servant qu'à promouvoir l'image du groupe et à montrer ses activités au grand public.

En cochant cette case, *je n'autorise pas* le groupe scout « Pierre de Griuns » à publier des photos de mon enfant en tant que scout sur un quelconque support que ce soit.

INSCRIPTION AU GROUPE « PIERRE DE GRIUNS »

En signant ce bulletin, j'inscris mon fils / ma fille au groupe scout « Pierre de Griuns », en ayant pris connaissance des documents joints et acceptant les conditions.

Lieu : Date :

Signature d'un parent ou représentant-e légal-e : Signature du/de la nouveau/elle scout-e:

.....

Ce bulletin d'inscription est à retourner dûment complété au Responsable du fichier d'adresses du groupe:

CATHERINE CHABLOZ, rte de Rabou 12, 1882 GRYON